



environ 300 000 tonnes de produits marins sont annuellement transformées, pour un volume total de co-produits s'élevant à 150 000 tonnes. Selon une étude de l'OFIMER, la majeure partie de ce tonnage (96%) est utilisée pour une valorisation de masse (essentiellement pour la nutrition animale dont 23% pour le *petfood*) et ne génère que très peu de valeur ajoutée : farine et huile (80 000 T), hydrolysats protéiques (30 000 T), hachis congelés (33 000 T).

C'est dans ce contexte que se sont inscrits les acteurs économiques de la Bretagne pour promouvoir une gestion durable des ressources de la pêche et de l'aquaculture, en contribuant à limiter le gaspillage considérable de matériel biologique. Les objectifs affichés visent à apporter de la valeur ajoutée aux biomasses des filières pêche et aquaculture qui en sont dénuées, en générant des produits aux applications diverses et notamment nutritionnelles

(nutrition humaine et animale) et nutraceutiques.

Cette gestion globale nécessite de s'intéresser aux produits de masse générant un profit de par leur important volume (ex : farine ou hydrolysats en nutrition animale), autant qu'à ceux dont les volumes sont plus confidentiels, mais dont la valeur ajoutée est forte, voire très forte, comme les compléments alimentaires. C'est le cas, entre autres, de la division Santé de la Compagnie des pêches de Saint-Malo qui commercialise Slimpro, un principe actif dérivé de la pulpe de merlan bleu qui agit sur la minceur et la satiété ou également d'Abyss Ingrédients, de Javenech (laitance de poisson...). Citons par ailleurs l'exemple de la société Algo-Pack qui conçoit des emballages pour les produits alimentaires, la cosmétique... à base d'algues. Certaines gammes sont constituées à 100% d'algues, d'autres à

50%. Des brevets protègent l'innovation de l'entreprise qui sous-traite en Bretagne l'ensemble de ses fabrications.

Et, la Bretagne n'est pas en reste concernant la gestion durable des ressources issues de l'agriculture. Les industriels et les PME bretonnes s'impliquent dans la bioéconomie verte insufflée par la région, en valorisant notamment leurs co-produits issus de l'élevage et de l'agriculture. A l'image de BCF Life sciences, acteur phare depuis 27 ans de la valorisation des co-produits de l'élevage en Bretagne, qui emploie aujourd'hui 106 salariés dans le Morbihan. L'actif que cette PME commercialise aux industriels de la pharmacie, de la santé et de la nutrition animale, humaine et végétale, est réalisé à partir de deux acides aminés naturels et un mix d'acides aminés de faible poids moléculaires extrait des plumes de volailles. Le produit s'exporte très bien, avec notamment 20%

du chiffre d'affaires réalisés au Japon. Autre exemple, celui de Sanofi Chimie qui valorise les mucus de porcs sur son site de Ploërmel pour en extraire des héparines, des produits thérapeutiques à forte valeur ajoutée aux propriétés anticoagulantes extrêmement puissantes.

D'autres défis sont prêts à être relevés en Bretagne, autour de projets ambitieux. Un des derniers en date est porté par la SICA de Saint-Pol-de-Léon dans le Finistère qui, via sa nouvelle filiale Agrival, valorise les co-produits issus de son activité agricole et horticole. Par un procédé naturel et respectueux de l'environnement, Agrival développe et produit des eaux, poudres et extraits végétaux destinés à l'industrie agroalimentaire, nutraceutique, diététique, cosmétique et à l'alimentation animale. A suivre...

Pour en savoir plus :
www.capbiotek.fr

Pierre Fabre obtient l'accord de la FDA pour la commercialisation aux USA

Pierre Fabre Dermatologie, a reçu l'agrément de la FDA* pour la mise sur le marché américain du médicament pédiatrique Hemangeol® (chlorhydrate de propranolol) le premier et seul traitement approuvé dans l'indication « hémangiomes infantiles prolifératifs nécessitant un traitement systémique ». Hemangeol® est une solution buvable spécifiquement adaptée à l'usage pédiatrique, permettant une administration sécurisée chez l'enfant. Sa commercialisation débutera aux Etats-Unis en juin 2014.

Les hémangiomes infantiles sont les tumeurs les plus communes chez le nourrisson. Elles concernent 3 à 10% des nouveau-nés. Ce sont des tumeurs vasculaires le plus souvent bénignes, caractérisées par une prolifération anormale du tissu endothélial. Les lésions sont rarement détectables à la naissance, mais apparaissent pendant les 4 à 6 premières semaines de vie. Si

la majorité des hémangiomes infantiles sont bénins, environ 12% d'entre eux sont sévères et requièrent une prise en charge par un spécialiste. En effet, certains hémangiomes, peuvent engager le pronostic vital ou fonctionnel. C'est le cas quand ils se développent sur des zones sensibles (près des yeux, du système ORL). L'ulcération est la complication la plus fréquente (avec une incidence de 16%). D'autres complications majeures sont l'obstruction des voies aériennes, le risque cardiaque ou les défigurations.

Cette AMM fait suite à l'examen d'un dossier déposé en mai 2013 auprès de la FDA américaine. Un dossier similaire a été déposé auprès de l'EMA, l'agence européenne du médicament, et devrait être approuvé le 28 avril 2014 après l'avis positif rendu par le CHMP** le 21 février dernier.

L'efficacité du propranolol pour le traitement des hémangiomes infantiles

fut découverte en 2007 par le Dr Christine Léauté-Labreze, Dermatologue au CHU de Bordeaux. Si le propranolol était connu et utilisé depuis longtemps en cardiologie, il n'avait pas encore fait l'objet d'études appropriées auprès des nourrissons atteints d'hémangiomes et n'existait pas sous une forme pharmaceutique approuvée pour usage pédiatrique.

A partir de 2009, Pierre Fabre Dermatologie a mené ce développement pharmaceutique et clinique, indispensable pour rendre accessible la découverte de l'Université de Bordeaux aux nourrissons atteints d'hémangiomes infantiles dans des conditions spécifiquement adaptées à l'usage pédiatrique.

« Des milliers d'enfants vont pouvoir bénéficier de ce nouveau traitement chaque année, d'abord aux Etats-Unis puis dans les autres pays où il sera enregistré, et notamment en Europe » s'est réjoui le Dr Jean-Jacques Voisard, Dermatologue, Directeur Général Pierre Fabre Dermatologie.

« Cet agrément de l'agence américaine récompense un partenariat public-privé

entamé il y a six ans entre l'Université, le CHU de Bordeaux et les Laboratoires Pierre Fabre, avec le soutien de l'agence d'innovation Aquitaine Science Transfert, qui permet aujourd'hui la mise à disposition d'une nouvelle thérapeutique en dermatologie pédiatrique répondant à un besoin médical non couvert » a commenté Eric Ducoumau, Directeur Général de Pierre Fabre Dermo-Cosmétique.

« Après l'AMM délivrée en juillet dernier par la FDA à Fetzima® (levomilnacipran), médicament issu de la Recherche Pierre Fabre et développé en partenariat avec le laboratoire Forest, l'agrément d'Hemangeol® est une nouvelle reconnaissance de notre R&D sur le marché pharmaceutique le plus exigeant au monde. C'est un formidable encouragement à poursuivre nos efforts de recherche dans les domaines d'innovation thérapeutique prioritaires pour notre Groupe que sont l'oncologie, la dermatologie et la neuropsychiatrie » a déclaré Bertrand Parmentier, Directeur Général des Laboratoires Pierre Fabre.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur
www.pierre-fabre.com





LightCycler®

LightCycler® 96 Real-Time PCR System

Pour publier plus, plus vite... et plus encore



Performant, Intuitif, Innovant

Un système optique de dernière génération : homogène, aucun effet de bord, pour une précision maximale.

Un logiciel de pilotage tactile et des solutions d'analyse ergonomiques pour une interprétation au premier coup d'oeil.



Découvrez notre offre sur www.lightcycler96.com

